COMMUNICATIONS.

Au Rédacteur de L'ÉCHO DE MANITOBA, Winnipeg.

MONSIEUR,

Il m'intéresse de noter toute la peine que se donne le bon M. Cherrier pour assouvir sa haine contre votre journal.

M. Cherrier écrit un article contre L'ECHO dans le *Morning Telegram*, puis le reproduit ensuite dans le *Northwest Review* dont il est l'éditeur, avec force commentaires et comme venant de la plume du rédacteur de ce dernier journal.

Il apporte ensuite ses commentaires au *Morning Telegram* qui en fait la publication dans ses colonnes.

Il est évident comme deux et deux font quatre que l'article du *Morning Telegram*, la reproduction dans le *Northwest Review* sont tous l'œuvre du Révérend Monsieur Cherrier.

M. Cherrier traite votre feuille de guenillon.

Or c'est faire bien peu de compliments à son journal le *Northwest Review* qui, de l'avis de tout le monde, est une production bien inférieure à tout autre journal publié dans la province.

Pouvez-vous vous expliquer comment un prêtre peut offrir le Saint Sacrifice de la Messe, le matin, prier pour tout le monde, demander à Dieu la sagesse et la charité, et deux heures après entrer dans l'arène politique et descendre sur le pavé pour lancer l'injure et l'insulte à ses adversaires politiques ?

Ce sont ce genre de prêtres qui ont tant contribué à inspirer du mépris pour notre Sainte Religion en France.

Le fait est qu'il faut être catholique bien convaincu pour continuer à avoir du respect pour nos prêtres, après avoir constaté de pareils écarts de la part de certains membres du clergé.

Est-ce que le St Père ne défend pas aux prêtres de se faire politiciens ?

UN VRAI CATHOLIQUE.

Note de la Redaction.

Nous laissons à notre correspondant toute la responsabilité de ses affirmations, mais nous avons cru bon de les publier pour montrer à quels reproches s'exposent les ecclésiastiques qui ne craignent point de se mêler aux luttes politiques.

Fable Posthume de Lafontaine.

A. A. C. ayant blagué
Tant d'années,
Se trouvera dépourvu
Quand l'heure sera venu :
Pas un seul petit morceau
De son stérile cerveau.
N'ayant été employé
Au bien de la société,
Il criera au *Devouement*
Pour nos amis les habitants,
Les priant de lui prêter
Quatre années pour subsister
Jusqu'à l'élection nouvelle.—
Le peuple d'ici est patient,
Il mérite ce compliment.
Mais son nouveau gouvernement,
Il le veut sain, fort et savant.
Que fais-tu donc depuis dix ans ?
Dira-t-il à cet intrigant.—
. . . . "Nuit et jour à tout venant
J'engraissais, ne vous déplaise,"
T'engraissais ! j'en suis fort aise,
Eh bien ! stop-là, maintenant.

COLLECTIONNEUR.

Une Lacune.

Nombre de Canadiens-Français résidant à Winnipeg trouvent souverainement déplorable que l'enseignement de la langue française ne figure pas au programme des matières, dans les écoles de garçons.

Certes, il leur siérait mal d'exiger que l'on donnât à l'étude de cette branche une importance qu'elle ne peut raisonnablement avoir ici.

Mais, tout au moins, qu'on la classe parmi les matières secondaires et, de cette façon, on ne rencontrera plus bientôt des jeunes Canadiens-Français qui, quoique très instruits, ne peuvent *ni lire, ni ecrire dans leur langue maternelle.*

Pourquoi ce qui se fait au Collège de St-Boniface et à l'académie de la rue Notre-Dame serait-il impossible rue Hargrave et ailleurs ?

UN CITOYEN.

Winnipeg.

L'Affaire Dreyfus.

Les journaux de France nous apportent des détails intéressants sur les travaux de la cour de cassation.

La cour, nous l'avons dit, a entendu les divers ministres de la guerre, Cavaignac, Mercier et Chanoine.

Les amis de Dreyfus se trompent lorsqu'ils affirment qu'à l'heure actuelle, la chambre criminelle est dès à présent convaincue de l'innocence de leur protégé.

Avec M. Cavaignac on a abordé la question du dossier secret. On sait déjà que l'ancien ministre de la guerre a expliqué en grands détails, sur quelles bases il avait fondé son inébranlable conviction. En fin de sa déposition il a demandé à être de nouveau entendu au cas où la cour se déclarerait dans la nécessité de demander la communication du dossier secret. Pièces en mains, cette fois, M. Cavaignac expliquerait de nouveau les pièces sur lesquelles repose sa conviction.

Le général Mercier, dans la très longue déposition qu'il a été appelé à faire devant la cour, s'est surtout attaché à faire cette démonstration toute technique : Il est impossible qu'un autre que Dreyfus ait pu fournir les renseignements dont le résumé figure au bordereau. Lui seul était en mesure de commettre des indiscrétions que sa situation au ministère lui facilitait. Au fur et à mesure qu'il changeait de bureau, suivant le programme même des études imposées aux stagiaires sortant de l'École de guerre et appelé à servir au ministère, les "fuites" changeaient d'origine. S'occupait-il d'artillerie, l'indiscrétion se rapportait à ce service, était-il appelé à étudier la mobilisation, la "fuite" concernait l'organisation des troupes de couverture.

La déposition du général Chanoine peut donc se résumer en ces mots :

" Je n'étais pas hostile à la revision en entrant au ministère ; mais du jour où j'ai connu le dossier secret, j'ai pensé non seulement que toute revision d'un procès justement jugé était inadmissible, mais que toute communication des pièces confidentielles qui venaient de former inébranlablement ma conviction était impossible. Dans ces conditions, je suis parti, laissant M. Brisson seul à sa besogne."

Ainsi, les seuls hommes qui ont pu avoir connaissance du dossier complet, les trois ministres de la guerre déclarent tous les trois et affirment leur conviction.

Pour qui connaît l'armée française et l'esprit de loyauté de ses chefs, il n'est pas possible de douter un seul instant de la parole de ces ministres qui, absolument irresponsables des fautes qu'eussent pu commettre leurs prédécesseurs, n'auraient pas hésité à proclamer franchement leurs doutes s'ils avaient pu en avoir.

Nous voudrions bien savoir ce que diraient les Anglais si au lieu de se passer en France, les faits se passaient en Angleterre, et si au lieu d'être Français les généraux en jeu étaient Anglais.

Admettraient-ils qu'on pût douter ainsi de la parole de leurs officiers les plus respectés ? C'est douteux, et ils auraient raison.

Mais en tout cela, les esprits, à l'étranger surtout, sont singulièrement abusés par la campagne menée par les Dreyfusards. Le fait suivant ne laisse aucun doute sur les attaches étrangères de l'affaire Dreyfus.

" L'image (l'Histoire d'un Innocent) qu'on affiche partout en France, n'est pas une image d'Epinal. Elle porte en elle-même la preuve matérielle, irrécusable, qu'elle fut dessinée en Allemagne par des Allemands.

Il suffit de regarder la première case de la dernière ligne, celle qui veut représenter la cour d'assises.

Les juges sont en trois stalles séparées, telles qu'à Berlin.

En France, ils sont assis devant un seul et même bureau.

Le dessinateur n'a pas fait attention à ce petit détail. L'habitude lui a fait faire la gaffe révélatrice.

" C'est le cas de demander : D'où vient l'argent ?" s'écrie un confrère parisien." "

L'extrait du *Courrier des Etats Unis* que nous publions dans la revue des journaux, montre bien le dangereux côté international et anti-patriotique que poursuivent les socialistes français poussés en sous-main par les étrangers.

Il est bon de noter aussi le fait suivant que rapporte *Le Soir*, journal français.

" Dans le *Daily Chronicle* du 3 novembre, deux dreyfusards de grande marque, le sénateur Trarieux et le compagnon de Pressensé, racontent sous forme d'entrevue au correspondant parisien de la feuille anglaise qu'un complot a été organisé pour les faire périr, qu'une nouvelle St-Barthélemy se préparait et qu'ils en ont été informés par M. Blanc, préfet de police.

M. Blanc déclare ne rien savoir de cette affaire ridicule ; n'avoir jamais eu connaissance d'aucun complot contre la précieuse existence des amis de Dreyfus et de Zola, et n'avoir par conséquent jamais rien eu à dire là-dessus ni au compagnon de Pressensé ni au sénateur Trarieux.

Ce prétendu complot est comme l'innocence de Dreyfus : il n'a jamais existé que dans l'imagination des Trarieux et des Pressensé.

Mais que penser de ce sénateur et de ce publiciste français qui vont raconter de pareilles histoires à un journaliste anglais pour qu'il les répande dans la presse étrangère ?'.

A propos de ce M. de Pressensé, notons qu'il ne fait plus partie de la rédaction du *Temps*, il a été congédié et c'est à tort que les journaux anglais s'obstinent à le représenter comme rédacteur au *Temps*.

Pour finir, évoquons un article sensé, (c'est si rare).

" Un journal de Pittsburg, le *Leader*, publie un article de M. Arthur Ameisen sur l'affaire Dreyfus, considérée au point de vue légal.

M. Ameisen s'attache à démontrer que si Dreyfus avait été condamné par un conseil de guerre, aux Etats Unis, cette condamnation serait finale. Ni la cour suprême de Washington, ni aucune cour civile, n'a le droit de reviser un procès militaire et de rechercher si le conseil de guerre n'a pas fait erreur en prononçant une condamnation.

L'écrivain du *Pittsburg Leader* explique ensuite le fonctionnement de la loi française de 1895, qui attribue à la cour de cassation le pouvoir de reviser les procès civils et militaires, lorsqu'il y a lieu de croire qu'une erreur judiciaire a pu être commise. Aucune loi semblable n'existe aux Etats Unis.

L'exposé que fait M. Ameisen est très clair et très complet. Il montre combien sont injustes les accusations portées par la presse américaine contre la justice française."

Le mouvement anti-militaire a gagné même le clergé.

Le 24 juin dernier, le curé Lieber, de St-Jure, en Lorraine, montait en chaire et dit avant de commencer son sermon :

" On annonce pour cette semaine un passage de troupes ; gare à vos porte-monnaie et à vos enfants."

Le commandant du 16ième corps d'armée a porté plainte et le curé Lieber, traduit devant le tribunal correctionnel, s'est entendu condamner à 15 jours de prison.